

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-001

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-002

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, tel que
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

* Avec le retrait des points suivants:

* Avec l'ajout des points suivants:

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-003

Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 8 mars 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 8 mars 2011, tel que rédigé;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-004

Comptes payables

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de mars 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
61008 à 61271 incl.	1 489 797,30 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-005.1

Adoption du règlement n° 863

Règlement décrétant un emprunt de 862 200 \$

pour des travaux de construction d'un puits de captage des eaux souterraines

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 863 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix :

..... contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement n° 863 autorisant la construction d'un nouveau puits de captage des eaux souterraines et décrétant un emprunt de 862 200 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à contracter de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, un ou des emprunts temporaires pour un montant n'excédant pas 862 200 \$, à un taux d'intérêt maximal de 9% l'an, remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces ouvrages;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Corporation, tous les documents s'y rapportant;

De fixer au 26 avril 2011, la période d'approbation sur le règlement n° 863;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-005.2

***Avis de motion - règlement n° 637-9
Augmentation du fonds de roulement***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 637 et ses amendements aux fins de majorer à 1 360 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-005.3

***Avis de motion - règlement n° 865
Constituant un Comité consultatif en environnement***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement constituant un Comité consultatif en environnement;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-006.1

Adjudication de soumission
Nouvelle toiture - Théâtre extérieur - Parc Neuville

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sous forme d'invitation pour la construction d'une nouvelle toiture et d'une charpente attenante au chalet Neuville afin d'y abriter un théâtre extérieur;

Attendu que la Corporation a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Construction Jean-Guy Racine & Fils	19 825,00 \$
Les Entreprises Yvan d'Aluminium	45 932,45 \$
Rénovation Tremblay Ges	21 480,00

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les travaux de construction d'une nouvelle toiture et d'une charpente attenante au chalet Neuville soient confiés à "Construction Jean-Guy Racine & Fils inc.", considérant que son offre au montant de 19 825,00 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-006.2

Adjudication de soumission
Programme d'entretien des terrains de soccer/football

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sous forme d'invitation pour un programme d'entretien des terrains de soccer/football pour l'année 2011;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées, à savoir:

Soumissionnaires	Coût (excluant les taxes)
Multi-Surfaces - F. Giguère inc.	20 562,08 \$
Pelouse Santé inc.	20 800,00 \$
Gazon Bastien	27 780,34 \$

Attendu que l'offre de "Multi-Surfaces - F. Giguère inc.", s'est avérée conforme et la plus avantageuse;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le programme d'entretien des terrains de soccer/football pour l'année 2011 soit confié à "Multi-Surfaces - F. Giguère inc." pour un montant de 20 562,08 \$ excluant les taxes, concernant que son offre s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.1

Engagement de personnel
Étudiants - Service des Travaux publics et horticulture

Attendu l'ouverture d'un poste étudiant au Service des Travaux publics et d'un poste étudiant en horticulture pour la saison estivale 2011;

Attendu les recommandations du comité d'embauche;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à l'embauche de Monsieur Steven Grenier Bédard à titre d'étudiant au Service des Travaux publics pour la saison estivale 2011, le tout suivant les recommandations d'embauche de Madame Linda Charbonneau et de Monsieur Paulo Fournier;

De procéder à l'embauche de Madame Annie Bourdeau à titre d'étudiante en horticulture pour la saison estivale 2011, le tout suivant les recommandations d'embauche de Mesdames Colette Labrecque et Linda Charbonneau;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.2

Engagement de personnel - camps de jour

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'engagement du personnel requis pour les camps de jour pour la saison estivale 2011;

Attendu que Madame Suzie Lévesque, régisseuse au Service des Loisirs et Monsieur Alexandre Blais, coordonnateur, ont soumis une recommandation pour l'embauche de 34 personnes;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à l'engagement de 34 personnes pour l'animation des camps de jour pour la saison estivale 2011, le tout suivant les recommandations d'embauche de Madame Suzie Lévesque et Monsieur Alexandre Blais, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.3

Engagement de personnel - Surveillants/concierges

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines possède une banque de personnel sur appel à temps partiel afin d'occuper les différents postes de surveillants/concierges;

Attendu qu'y a lieu d'augmenter le nombre d'employés dans cette banque afin de bénéficier d'une meilleure disponibilité de personnel;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à l'embauche de Messieurs Gilles Milot et Patrick Young, pour occuper les différents postes de surveillants/concierges à temps partiel pour combler notre banque de personnel sur appel;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.4

Autorisation de signature
Entente - fourniture de services financiers

Attendu que l'entente actuelle visant la fourniture de services financiers par la Caisse populaire de l'Envolée prend fin en mai 2011;

Attendu que des offres de service ont été reçues de la Banque nationale et de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée;

Attendu que l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée s'avère légèrement plus avantageuse;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de la Ville de Ste-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure avec la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, une entente pour la fourniture de services financiers pour une période de cinq (5) ans, le tout selon les termes et conditions de l'offre de service de cette institution en date du 9 mars 2011;

Que le maire et la trésorière soient autorisées à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.5

Autorisation de signature - Bail - Bar des Plaines

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines consent à louer une partie du lot 2 082 107 du cadastre du Québec à 9188-5772 Québec inc. (Bar des Plaines) afin de lui permettre d'y aménager une terrasse, selon les normes prévues au règlement n° 846;

Attendu qu'un projet de bail a été préparé à cet effet;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature de ce document ;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à louer une partie du lot 2 082 107 du cadastre du Québec à 9188-5772 Québec inc. (Bar des Plaines), pour la période du 15 avril au 15 octobre 2011, le tout selon les termes et conditions du projet de bail préparé à cet effet par le greffier, dont une somme totale de 1 049 \$ taxes incluses;

Que le greffier soit autorisé à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution ;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.6

Annulation des soldes résiduels

Attendu les financements réalisés sur divers règlements d'emprunts adoptés par la municipalité;

Attendu l'existence de soldes d'emprunts non effectués sur ces règlements;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler ces soldes qui affectent inutilement le niveau d'endettement de la ville;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines annule les soldes d'emprunts approuvés et non effectués sur les règlements d'emprunts qui suivent et dont la liste détaillée, préparée par le trésorier en date du 11 mars 2011, est jointe à l'annexe A et fait partie intégrante de la présente résolution;

a) règlement n° 824 (travaux de pavage rue Boisé Normand)	60 400 \$
b) règlement n° 837 (pavage, bordures de béton, éclairage partie de la rue de la Clairière)	78 200 \$
c) règlement n° 838 (frais de refinancement de divers règlements)	62 600 \$

TOTAL **201 200 \$**

Que copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.7

Adoption du rapport financier consolidé - 2010

Monsieur le Maire Guy Charbonneau présente le rapport financier consolidé de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010;

Après les explications fournies aux citoyens présents à cette assemblée, il est :

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le rapport financier consolidé de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'exercice financier 2010, soit adopté et qu'il soit consigné aux archives de cette Corporation;

Que le rapport du vérificateur, accompagnant ledit rapport financier consolidé de l'année 2010, soit également adopté;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.8

Nomination d'un vérificateur pour l'année 2011

Attendu que la firme Paul Bussière exerce la fonction de vérificateur pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines depuis plusieurs années;

Attendu que la Municipalité est satisfaite du travail accompli par ces professionnels;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'exercice financier 2011, incluant :

- les coûts relatifs au périmètre comptable;
- la préparation du rapport spécial concernant le relevé des dépenses relatives aux ouvrages d'assainissement des eaux usées;

soit confiée à la firme de comptables agréés Paul Bussière, pour un montant 19 700 \$ pour l'année 2011, plus les taxes applicables;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.9

**Approbation de la programmation de travaux
Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Proposé par :

Unanimité :

Secondé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.10

Approbation du tracé - Couraille des Plaines

Attendu que l'organisation "La Couraille des Plaines" tiendra son événement annuel le dimanche 29 mai 2011 de 10 h à 13 h et comportera un parcours de 10 km et un autre de 30 km;

Attendu que cet événement nécessitera une autorisation de circuler en vélo sur certaines rues de la Ville;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Ste-Anne-des-Plaines autorise la circulation en vélo le dimanche 29 mai 2011 de 10 h à 13 h, sur les rues suivantes :

Rue des Saisons
2^e Avenue
1^{re} Avenue
Rang Trait-Carré
Montée Laramée
Rue des Érables

Rue des Cèdres
Boulevard Ste-Anne (route 335)
Montée Barrette
Montée Morel
Chemin La Plaine (route 335)
Rue des Frênes

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.11

Autorisation de fermeture temporaire de la rue Beaupré le 4 juin 2011

Attendu qu'un marché aux puces est organisé par la Maison de la Famille pour se tenir dans le stationnement de la Maison de la Famille située au 238, rue Beaupré, le samedi 4 juin 2011 et, en cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain;

Attendu qu'il y aurait lieu de fermer une partie de la rue Beaupré, entre le boulevard Ste-Anne et le 242 rue Beaupré, afin d'assurer une plus grande sécurité;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Ste-Anne-des-Plaines autorise la fermeture d'une partie de la rue Beaupré, soit entre le boulevard Ste-Anne et le 242 rue Beaupré, le samedi 4 juin 2011, et ce, de 7 h à 16 h; en cas de pluie, cet événement serait remis au dimanche 5 juin 2011;

Qu'un corridor d'accès soit prévu, d'une largeur de 15 pieds par toute la longueur de la rue, afin de permettre aux véhicules d'urgence de circuler en cas de nécessité;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.12

***Adoption de la politique de gestion
des requêtes de circulation et signalisation - 008-2011***

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté, le 14 avril 2009, une politique de gestion des requêtes de circulation et signalisation;

Attendu que, suite aux recommandations du Comité de signalisation, il y a lieu de modifier ladite politique;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines modifie sa politique de gestion portant le numéro 008-2009, en la remplaçant par la politique de gestion portant le numéro 008-2011, concernant la gestion des requêtes de circulation et signalisation;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.13

***Nomination du maire suppléant
Mai à octobre 2011***

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que M....., soit nommé(e) maire(sse) suppléant(e) pour une période de six mois, soit pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 2011;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.14

Autorisation de signature - Aide financière - bibliothèque municipale

Attendu que le ministère de la Culture et Communication possède un programme visant à accroître les collections de livres des bibliothèques publiques municipales;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se prévaloir de ce programme et qu'à cet effet, elle a présenté une demande d'aide financière;

Attendu que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que Madame Danielle Couture, directrice de la Bibliothèque municipale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Aide de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes" ;

Que Madame Couture soit aussi autorisée à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.15

Autorisation de signature - Bail - Maison Chaumont

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines met la Maison Chaumont à la disposition du Cercle de Fermières pour les fins de leurs activités régulières;

Attendu qu'un projet de bail a été préparé à cet effet;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature de ce document ;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à louer la Maison Chaumont au Cercle de Fermières de Ste-Anne-des-Plaines, et ce, pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2013, le tout selon les termes et conditions du projet de bail préparé à cet effet par le greffier, dont un loyer de 200 \$ par mois;

Que le greffier soit autorisé à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution ;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.16

Octroi de mandat
Offre de services professionnels en architecture

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines réalisera, au cours des prochains mois, un parc avec jeux d'eau au parc des Cèdres;

Attendu que ce parc nécessite la construction d'un bloc sanitaire et de services;

Attendu l'offre de services professionnels en architecture présentée par Jean-Marc Coursol, architecte;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la firme d'architecte Jean-Marc Coursol soit mandatée pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'un bloc sanitaire et de services au parc des Cèdres;

Que le coût soit fixé à 21 850 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de service datée du 28 mars 2011;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.17

Octroi de mandat - étude hydrogéologique Phase II

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé, en 2010, des soumissions dans le but de réaliser une étude hydrogéologique concernant la possibilité d'ajouter un puits additionnel à proximité du puits actuel situé sur la montée Barrette;

Attendu que, suite à cet appel d'offres, la firme Genivar a réalisé la phase I de cette étude;

Attendu que, conformément à l'offre de service de la firme Genivar, il y a lieu de mandater cette firme pour la phase II de cette étude;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De confier le mandat de la phase II de l'étude hydrogéologique à la firme Genivar, le tout conformément à son offre de service daté du 28 janvier 2010;

D'autoriser la dépense de 22 700 \$ plus les taxes applicables, laquelle dépense est affectée au règlement d'emprunt n° 863, le tout conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.18

Fermeture de l'ancien tracé - route 335

Attendu le redressement de la route 335 dans le secteur de la "courbe La Plaine";

Attendu que ce redressement a provoqué l'abandon d'anciennes parties de la route 335;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur la voirie*, ces anciennes parties deviennent propriété de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la fermeture des parcelles de rues formant cet ancien tracé;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à la fermeture et à l'abolition, comme chemin public, des parcelles de l'ancien tracé de la route 335, identifiées comme étant les lots 4 779 300, 4 779 302, 4 779 303 et 4 779 487 du cadastre du Québec sur le plan de subdivision déposé par Jonathan Laforce, le 18 janvier 2011, sous le numéro 2831 de ses minutes et approuvé par le Service d'urbanisme le 19 février 2011, lequel plan est en voie de dépôt auprès du ministère des Ressources naturelles;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.19

Cession de lots - ancienne voie publique

- Attendu** le redressement de la route 335 dans le secteur de "la courbe La Plaine";
- Attendu** que le terrain constitué de l'ancien tracé de la route 335 est propriété de la municipalité conformément à la Loi sur la Voirie;
- Attendu** qu'il y a lieu de céder ces parties de terrain aux propriétaires riverains;
- Attendu** que le Conseil municipal a décrété la fermeture des parcelles de rues visées par la présente transaction;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines cède à Ferme Geobastien et fils (s.e.n.c.) les lots 4 779 300 et 4 779 302 du cadastre du Québec;

Que le prix de vente soit fixé à 1,00 \$;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente à être préparé par le notaire désigné par l'acquéreur, aux frais de ce dernier;

Que la présente résolution annule et remplace la résolution portant le numéro 2011-03-099;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.20

Engagement de personnel - manoeuvre-opérateur temporaire

Attendu l'absence pour cause de maladie d'un employé col bleu, il y a lieu d'embaucher un manoeuvre-opérateur sur une base temporaire sur appel;

Attendu les recommandations du comité d'embauche formé de Madame Linda Charbonneau et de Monsieur Paulo Fournier;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à l'engagement de Monsieur Claude Deschênes, à titre de manoeuvre-opérateur sur une base temporaire sur appel;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.21

Engagement de personnel - étudiants en environnement

Attendu l'ouverture de deux (2) postes d'étudiants à l'environnement pour la saison estivale 20110;

Attendu les recommandations du comité d'embauche formé de Messieurs Christian Leclair et Benjamin Plourde;

Proposé par : Unanimité :
Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De procéder à l'engagement des personnes suivantes :

- Léonie Lepage Ouellette et Julien Brunet, à titre d'étudiants en environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la saison estivale 2011;

Que les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.22

Nomination au sein du Service de sécurité incendie

Attendu que Monsieur Patrice Martel, lieutenant au Service de sécurité incendie, a exprimé le désir de voir diminuer ses responsabilités;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite pouvoir continuer à bénéficier de son expérience et de ses disponibilités;

Attendu que Monsieur Martel est disposé à demeurer lieutenant éligible pouvant remplir ou aider ses confrères;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un nouveau lieutenant pour le remplacer;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que Monsieur Yannick Dontigny soit nommé lieutenant au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, en remplacement de Monsieur Patrice Martel;

Que Monsieur Patrice Martel soit nommé lieutenant éligible au sein du même service;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.23

Autorisation de signature - acquisition de lots

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a cédé, le 18 janvier 2010, deux terrains situés dans le parc industriel à Messieurs Pierre Marquis et Steven St-Sauveur;

Attendu que les projets de construction des acquéreurs ont été abandonnés;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire récupérer ces terrains pour les vendre à des personnes qui sont en attente de terrains dans le parc industriel;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir les lots 4 520 140 et 4 250 141 du cadastre du Québec qu'elle avait cédés à Messieurs Pierre Marquis et Steven St-Sauveur par acte notarié en date du 18 janvier 2010;

Que le prix total d'acquisition soit fixé à 52 900,81 \$ pour les deux lots, la responsabilité de la T.P.S. et de la T.V.Q. étant supportée par l'acquéreur;

Que l'étude notariale Gagnon & Dugas soit mandatée pour préparer l'acte de vente à cet effet;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution ;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.24

Acquisition de servitude - partie des lots 4 762 624 et 4 762 625

Attendu le développement prochain de neuf (9) terrains résidentiels au Domaine du Repos;

Attendu que deux de ces terrains faisant front sur la route 335 doivent être desservis par l'aqueduc par le biais d'une servitude à partir de la rue Leclerc;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir une servitude pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur une partie des lots 4 762 624 et 4 762 625, le tout selon le projet d'acte de servitude préparé par Me Dominique Grou, notaire, en date du 6 avril 2011;

Que l'indemnité pour l'acquisition de cette servitude soit fixée à 1,00 \$;

Que le maire et le greffier soient, et ils le sont, autorisés à signer l'acte de servitude mentionné ci-haut;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.25

Octroi de mandat - montée Gagnon

Attendu le développement prochain du secteur de la montée Gagnon;

Attendu que ce développement aura un impact important sur ce secteur qui constitue l'entrée du secteur urbain de la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de planifier la desserte en infrastructures en fonction des contraintes, soit circulation, emprise, lignes électriques, etc.;

Attendu que des offres de service ont été demandées auprès de firmes d'ingénieurs-conseils;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De retenir l'offre de services professionnels de la firme Genivar concernant l'étude de faisabilité technique de la portion de la montée Gagnon située entre le rang Lepage et le marché d'alimentation Métro;

Qu'une dépense de 18 200 \$ plus les taxes applicables soit autorisée à cet effet à même les revenus supplémentaires de l'année 2011;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.26

Adoption d'un slogan - Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Attendu la consultation tenue à l'occasion des États généraux de la municipalité en 2010;

Attendu que, parmi les constats établis à cette occasion, celui de conserver le caractère champêtre de la municipalité a été clairement exprimé;

Attendu que ce caractère vert de notre ville, à proximité d'un bassin de population de plus de 1,5 million de personnes, peut être mis à profit pour accueillir les gens à la recherche d'activités reliées à l'écologie et à l'agro-tourisme;

Attendu que le Conseil municipal souhaite traduire cette volonté par un slogan;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le slogan "Cordiale et champêtre" soit adopté comme slogan apte à identifier le caractère spécifique de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et de ses citoyens;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.27

Demande à l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides Transport ambulancier

- Attendu** que, jusqu'en 2009, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines était desservie par un service ambulancier basé sur un système d'horaire de faction;
- Attendu** qu'afin de bonifier ce système, la municipalité mettait même des locaux à la disposition des ambulanciers;
- Attendu** que, depuis 2009, la municipalité est desservie par des ambulances dont le personnel bénéficie d'un horaire à l'heure;
- Attendu** que ce système est sensé améliorer la rapidité d'intervention sur notre territoire;
- Attendu** que ce postulat est vrai en autant que l'ambulance soit basée sur notre territoire tel qu'on nous l'avait annoncé lors des modifications en 2009;
- Attendu** que, selon les informations obtenues, la réduction de 3 à 2 du nombre d'ambulances du secteur a fait en sorte que celles-ci sont localisées à St-Colomban et à St-Janvier, au détriment de ce qui avait été initialement prévu pour notre territoire;
- Attendu** qu'il en résulte un impact important sur le temps de réponse qui est supérieur à celui dont nous avons bénéficié jusqu'en 2009, tel que l'ont démontré plusieurs éléments malheureux survenus récemment;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

De demander à l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides de revoir le système de desserte des services ambulanciers pour les citoyens de Sainte-Anne-des-Plaines en fonction des prévisions initiales établies lors des modifications du système d'horaires survenu en 2009, lesquelles prévisions indiquaient la présence d'une ambulance sur notre territoire au minimum durant la journée;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Marc Fortin, président-directeur général de l'Agence de la Santé et des Services sociaux des Laurentides, ainsi qu'à Monsieur Daniel Ratthé, député de Blainville;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.28

Entente de développement culturel - confirmation d'intention

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire miser sur le développement de la culture;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec ont signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

Attendu que cette entente peut couvrir un ensemble d'interventions en matière de culture qui vont de la mise en valeur du patrimoine à la promotion des activités culturelles;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est intéressée à signer une telle entente;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

De confirmer à la Direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, l'intérêt de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer avec le ministère une entente de développement culturel;

De confirmer que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite investir dans cette entente une somme annuelle de 15 000 \$ pour les années 2012 à 2014;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution ;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-007.29

Autorisation de procédures - 160, rang Ste-Claire

Attendu que le propriétaire du 160, rang Ste-Claire a érigé un bâtiment sans avoir au préalable obtenu un permis de construction;

Attendu que ce bâtiment n'est pas conforme aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Attendu qu'il y a lieu de faire respecter cette réglementation;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la firme d'avocats Dunton Rainville soit mandatée pour la préparation et la présentation devant les tribunaux d'une requête en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* visant la démolition du bâtiment érigé en contravention de la réglementation d'urbanisme au 160, rang Ste-Claire;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-007.30

Octroi de mandat - étude économique

Attendu le projet de développement du secteur de la Place du Patrimoine;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire réaliser une étude économique quant aux options possibles de desserte en infrastructures de ce secteur;

Attendu l'offre de service déposée par la firme Dessau;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la firme Dessau soit mandatée pour la réalisation d'une étude économique quant aux options de desserte en infrastructures de ce secteur, le tout selon son offre de service datée du 8 avril 2011;

Qu'une dépense de 12 000 \$ plus les taxes applicables soit autorisée à même les revenus supplémentaires de 2011;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-008.1

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - mars 2011
- Rapport budgétaire au 31 mars 2011
- Rapport des permis de construction du mois de mars 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 24 mars 2011
- Rapport Tricentris
- Rapport d'activités du trésorier

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.1

Adoption du règlement n° 697-9

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 697-9 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur ceinturé par les rues Leclerc, Mathias, Parent et le chemin La Plaine;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.2

Adoption du règlement n° 697-10

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix :

..... contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 697-10 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur d'une partie de la rue St-Édouard et de la 4^e Avenue;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.3

Adoption du règlement n° 697-3-4

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 697-3-4 visant à modifier le règlement n° 697-3 en :

- modifiant l'article 1.1 Zone d'application pour faire référence à un plan identifiant le territoire assujéti au lieu d'une zone;
- intégrant, comme annexe 1, le plan démontrant le secteur visé par le règlement n° 697-3;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.4

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis de motion du règlement n° 697-11

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur du Faubourg, lequel comprend les rues St-Édouard et St-Isidore, une partie de la rue St-Joseph (entre la 2^e et la 3^e Avenue) et une partie des 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.5

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis de motion du règlement n° 697-12

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur des condominiums situés sur la montée Morel;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.6

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis de motion du règlement n° 697-A-1

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en modifiant le plan du règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au centre-ville;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.7

***Adoption du premier projet de règlement n° 864
Règlement sur les usages conditionnels
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix :

..... contre

adoptée rejetée

D'adopter le premier projet de règlement numéro 864 visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels;

De fixer au mardi 10 mai 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.8

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.
Construction d'une résidence unifamiliale au 6, rue Parent***

Attendu qu'une modification a été apportée à la demande de permis de construction présentée par Madame Marie-Ève Lachapelle, pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 762 619, soit le futur 6, rue Parent;

Attendu que le plan inversé, indiquant que le garage attaché sera situé du côté nord, a été déposé pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-9;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultation d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-9;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 762 619, soit le futur 6, rue Parent,, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.9

***Demande de permis de construction en secteur P.I.I.A.
Rénovation de la façade du 155, boul. Ste-Anne***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation du 155, boul. Ste-Anne, lequel abritera les locaux de la Société des alcools du Québec (SAQ);

Attendu que le plan portant le numéro de dossier 10 260, réalisé par Jean-Marc Coursol, architecte, en date du 15 mars 2011, a été déposé pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation du 155, boul. Ste-Anne, lequel abritera les locaux de la Société des alcools du Québec (SAQ), et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n° : 2011-009.10

***Demande de conformité à la réglementation municipale
pour une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ
9, chemin La Plaine***

Attendu que l'entreprise "Au Jardin fleuri", 9 chemin La Plaine (lot 2 081 786), a transmis à la municipalité, une demande d'autorisation visant la vente de produits connexes à son commerce, tels que produits en sacs et en vrac, soit terreau, compost, mousse de sphaigne, engrais naturel;

Attendu qu'une nouvelle description des usages autorisés dans le groupe 'Agriculture' est incluse dans la nouvelle réglementation de zonage;

Attendu que cette nouvelle réglementation est en processus d'adoption et qu'elle entrera en vigueur sous peu;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, la Corporation municipale doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;

Attendu que le Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, après avoir étudié la demande et modifié le règlement, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la CPTAQ que la requête présentée par l'entreprise "Au Jardin fleuri" est conforme à la réglementation municipale;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la CPTAQ que la demande de l'entreprise "Au Jardin fleuri", pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture au 9, chemin La Plaine (lot 2 081 786), soit pour la vente de produits connexes tels que définis dans la réglementation, est conforme à la réglementation municipale;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 12 avril 2011

Motion n°: 2011-009.11

Adoption du plan et des règlements d'urbanisme révisés

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Thérèse-De Blainville;

Attendu que Monsieur Pierre-Yves Guay, urbaniste et consultant pour la MRC, a relevé certains points de non-conformité dans son avis du 28 mars 2011;

Attendu que, dans le but d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, il y a lieu d'adopter les règlements modifiés, conformément aux recommandations de Monsieur Pierre-Yves Guay;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le plan d'urbanisme n° 855 et les règlements d'urbanisme n°s 856, 857, 858, 859, 860 et 861, tels que modifiés par la firme d'urbanisme Plania, et ce, pour se conformer à l'analyse de conformité de Monsieur Pierre-Yves Guay, datée du 28 mars 2011;

ADOPTÉ